



Formulaire de sanction 2023 - Course sur route et trail



Fédération québécoise
d'athlétisme

1 – Renseignements généraux

Nom complet de l'événement :			
Date(s) de l'événement :			
Lieu de l'événement (municipalité) :			
Lien du site web de l'événement :			
Plateforme d'inscription :			
Compagnie de chronométrage :			
Club ou organisme responsable :			
Est-ce un organisme sans but lucratif ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Responsable de sanction :			
Courriel :		Téléphone :	
Directeur de l'événement :			
Courriel :		Téléphone :	

2 – Renseignements sur les parcours

Distance	Surface(s) ¹	Méthode(s) de mesurage ²	Numéro de certificat ³

¹ Asphalte, poussière de pierre, terre battue, terrain accidenté, gazon, neige, etc.

² Compteur Jones, cyclomètre classique, odomètre de voiture, roue d'arpentage, trace GPS, etc.

³ Parcours certifiés par Athlétisme Canada seulement.



4 – Programme d'assurance

Souhaitez-vous bénéficier de notre programme d'assurance ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Votre organisme exerce-t-il uniquement des activités reliées à l'athlétisme ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

→ [Cliquez ici](#) pour plus de renseignements en lien avec notre programme d'assurance.

5 – Tarification et facturation

	Sanction	Assurance
Frais de base	150,00 \$	250,00 \$ ¹
Coût par participant	0,15 \$	0,50 \$
Réduction ²	Deuxième événement sanctionné et plus : - 20%	

¹ Aucuns frais de base pour les clubs affiliés.

² Réduction applicable sur les frais de base seulement.

- Le frais seront calculés en fonction du nombre total de « finissants » de l'édition antérieure recensés sur le site de statistiques <https://www.iskio.ca/>.
- Les factures seront émises dans les soixante (60) jours précédant la tenue de l'événement et devront être réglées au plus tard trente (30) jours suivant la date de leur émission.
- Pour les événements de plus de 3000 participants, une seconde facture sera émise si le nombre de finissants de l'année en cours est supérieur de plus de 25% au nombre de finissants de l'édition antérieure.

6 – Documents obligatoires à fournir

- **Certificat d'assurance responsabilité civile**
 - Le nom de l'événement doit figurer clairement sur le certificat.
 - La Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) doit être ajoutée à titre d'assuré additionnel.
 - La couverture doit prévoir une limite minimale de deux (2) millions de dollars par sinistre.
- **Attestation de présence d'une équipe médicale**
 - L'attestation doit démontrer clairement qui est la personne ou la firme responsable d'assurer la prestation des services médicaux lors de l'événement.
- **Autorisation(s) de la ou des municipalités et de celle(s) du ou des propriétaires de terrains.**
- **Plan de mesures d'urgence incluant minimalement les éléments suivants :**
 - Organigramme présentant la structure interne de l'organisation (noms et fonctions des responsables).
 - Plan de communication incluant la chaîne de commandement.
 - Identification des principaux scénarios de situations d'urgence possibles.
 - Descriptions des stratégies d'intervention prévues pour chacun des scénarios identifiés.



7 – Catégorie de sanction

	Course sur route	Course en sentier
Veillez sélectionner la catégorie de sanction demandée :	<input type="checkbox"/> Bronze <input type="checkbox"/> Argent <input type="checkbox"/> Or	<input type="checkbox"/> Trail

→ [Cliquez ici](#) pour connaître tous les critères de sanction associés à chacune des catégories.

8 – Déclaration et signature de l'organisme requérant

Le soussigné, représentant autorisé de l'organisme requérant, s'engage à :

- Fournir les documents demandés au plus tard trente (30) jours avant la date de tenue de l'événement.
- Régler les factures de sanction et d'assurance dans les trente (30) jours suivant la date de leur émission.
- Satisfaire à tous les critères de sanction correspondants à la catégorie de sanction demandée.
- Respecter les règles de la Fédération québécoise d'athlétisme, d'Athlétisme Canada et de World Athletics.
- Prendre connaissance du [Guide de services médicaux pour les événements de course à pied](#) et se conformer aux normes et recommandations établies.
- Informer la FQA de tout incident majeur survenant avant, pendant ou après l'événement.
- Fournir les résultats sous forme de fichier CSV dans les 48 heures suivant la tenue de l'événement (pour les parcours certifiés par Athlétisme Canada seulement).

Signature

Signatures dactylographiées acceptées.

Nom

Nom de la personne expédiant ce formulaire.

Date de la signature

MM

JJ

AA